

M. STAFFORD: Oui.

Le sénateur CROLL: Et le Ministère nous a dit ici aujourd'hui que le comité avait fait une recommandation unanime en faveur du bill?

M. STAFFORD: C'est exact; le comité de la Chambre des communes.

Le sénateur CROLL: Ne croyez-vous pas, en raison du fait qu'on vous a entendu, et qu'il y a eu une recommandation unanime, que le tout a été parfaitement équitable? Je crois que vous avez dit que vous n'aviez pu faire votre déposition de façon tout à fait orthodoxe, ou quelque chose du genre. Avez-vous dit cela?

M. STAFFORD: Non, Monsieur, je ne voulais pas dire cela.

Le sénateur CROLL: Qu'avez-vous dit alors?

M. STAFFORD: Ce que j'ai voulu dire, c'est que je ne pense pas que notre mémoire a reçu toute l'attention qu'il aurait dû, à notre avis, recevoir. Bref, nous pensons qu'on aurait dû prendre des mesures appropriées à la suite de ce mémoire.

Le sénateur CROLL: C'est-à-dire que vous avez cru que s'ils recommandaient moins de choses que vous, vous étiez déçu?

M. STAFFORD: C'est bien cela.

Le sénateur CROLL: Pourtant, cela s'est déjà produit, n'est-ce pas?

M. STAFFORD: Oui, nous avons souvent été déçus.

Le sénateur CROLL: Ensuite, évidemment, vous avez laissé entendre dans votre présentation au ministre que vous n'avez pas obtenu d'explication logique. Vous étiez là ce matin, n'est-ce pas?

M. STAFFORD: Oui.

Le sénateur CROLL: Vous avez entendu le ministre?

M. STAFFORD: Oui.

Le sénateur CROLL: Ne croyez-vous pas qu'il a été logique ce matin?

M. STAFFORD: Je crois que ce qu'il a dit ce matin donnait une assez bonne idée de la situation, de son point de vue.

Le sénateur CROLL: Lorsque vous dites «de son point de vue», je dois vous demander: ne croyez-vous pas que son point de vue représente celui des Canadiens?

M. STAFFORD: Oui, je crois. Il représente le peuple.

Le sénateur CROLL: Il doit en être ainsi, autrement il n'occuperait pas la place qu'il occupe présentement.

M. STAFFORD: Oui, mais je voudrais le qualifier en disant, et je crois que ma déclaration de ce matin a été claire, que lorsqu'il existe un accord sur certaines conditions de travail dans un domaine quelconque conclu entre des représentants ouvriers autorisés et des représentants des patrons, cela devrait suffire et que le gouvernement ne devrait pas voter de loi pour nous dicter des lignes de conduite.

Le sénateur CROLL: Ne croyez-vous pas que le gouvernement se doit d'énoncer des principes directeurs lorsqu'il n'existe pas d'accord?

M. STAFFORD: Je suis parfaitement d'accord, mais je parle des accords existants.

Le sénateur CROLL: N'est-ce pas ce qu'on fait dans ce bill?

M. STAFFORD: Je ne crois pas.

Le sénateur FLYNN: Pas forcément.

M. STAFFORD: Je ne crois pas.

Le sénateur CROLL: Vous dites que vous ne croyez pas qu'on énonce des principes directeurs dans ce bill.

M. STAFFORD: On énonce des principes, mais...